



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Consultation d'Industrie Canada visant le renouvellement de la Stratégie fédérale sur les sciences, la technologie et l'innovation

Février 2014

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
Février 2014

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 2014

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Consultation d'Industrie Canada visant le renouvellement de la Stratégie fédérale sur les sciences, la technologie et l'innovation

Février 2014

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de vous faire part de ses commentaires dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la stratégie en matière de sciences, de technologie et d'innovation. Le Conseil se réjouit de l'importance que le gouvernement du Canada accorde à la science et à la technologie, et de sa volonté à vouloir utiliser et promouvoir la recherche et le développement (R&D) comme un moteur de croissance économique. Les commentaires suivants visent à répondre aux principales questions posées dans le document de consultation sur la manière dont la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à l'accroissement du bien-être de notre société.

Innovation au sein des entreprises

Il apparaît essentiel pour le Conseil de poursuivre les démarches entreprises ces dernières années pour inciter les entreprises à innover et les soutenir dans leurs efforts d'innovation afin d'améliorer leur compétitivité et leur permettre de contribuer davantage à la prospérité du Canada. Ce sont ces innovations qui leur permettent de demeurer performantes, et de devenir des chefs de file dans leur domaine, dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

Stimuler l'innovation demeure un facteur de compétitivité essentiel pour les entreprises de toutes tailles — autant les PME que les grandes entreprises — et les aide notamment à affronter de nombreux défis. Si, d'une part, les grandes entreprises font généralement face à une vive concurrence sur le plan mondial, elles profitent, d'autre part, à un grand nombre de PME qui agissent sur le plan local à titre de fournisseurs. Il y a manifestement une complémentarité et une synergie entre ces divers types d'entreprises, que le Canada aurait tout intérêt à encourager.

Par ailleurs, la R&D jouerait un rôle prépondérant dans la pérennité et le développement des entreprises, et, par ricochet, elle contribuerait de manière encore plus significative à la prospérité économique du Canada si elle était dirigée davantage vers l'amélioration de la productivité des entreprises.

Dans tous les cas, une évaluation des différentes mesures, existantes ou à venir, s'avère absolument nécessaire pour en apprécier l'efficacité, en se basant sur une évaluation de leurs coûts et de leurs impacts à long terme, et en tenant compte de la fiscalité globale (nette) des entreprises.

Étant donné, en outre, que la commercialisation est le talon d'Achille de l'innovation au Canada, il serait également pertinent d'étudier la possibilité d'élargir les crédits d'impôt pour la R&D pour y inclure des dépenses reliées à la commercialisation. Le Conseil estime essentiel en effet de réaffecter une partie des économies provenant de la diminution du crédit d'impôt à la R&D à une gamme plus complète d'initiatives axées sur la commercialisation des découvertes par l'entremise du secteur privé.

De la même façon, il faudrait considérer l'inclusion d'autres activités véritablement innovantes. Dans le secteur de la santé, par exemple, il serait pertinent d'étendre ces crédits pour inclure des activités de recherche sur les déterminants sociaux de la santé et de la qualité de vie, et d'examiner la façon dont ces crédits s'appliquent à la recherche faite dans les hôpitaux de recherche.

Notons, par ailleurs, que des modifications annoncées lors des deux derniers budgets qui ont eu pour effet de réduire les taux des crédits d'impôt pour la R&D et de restreindre les dépenses admissibles ont désavantagé, dans plusieurs cas et dans plusieurs secteurs, de grandes entreprises créatrices de richesse, et dont les investissements sont souvent en concurrence avec ceux faits dans d'autres pays. Il est donc important de demeurer vigilants et de prendre les mesures qui s'imposent pour ne pas perdre nos avantages compétitifs.

Une proposition du Conseil du patronat consisterait à offrir aux entreprises manufacturières innovantes des prêts par l'intermédiaire de l'Office des technologies industrielles, comme il en existe, par exemple, dans le secteur de l'aéronautique. Comme les institutions financières financent peu ou pas du tout les projets de R&D, les jugeant trop risqués, les entreprises manufacturières innovantes doivent soutenir leurs projets d'innovation à même leurs propres fonds, ce qui limite leur capacité d'investir, entre autres dans de nouveaux équipements, dans le développement de leur main-d'œuvre ou l'acquisition de nouvelles entreprises. La proposition du Conseil permettrait aux entreprises innovantes dotées de programmes structurés d'innovation, tel le transfert technologique en industrie ou en précommercialisation, d'avoir accès à des prêts avec des modalités précises de remboursement.

Par ailleurs, pour améliorer la mobilisation des connaissances et de la technologie des universités, des collèges, des écoles polytechniques et des laboratoires gouvernementaux vers le secteur privé, il faudrait continuer de renforcer les liens entre les centres de recherche publics et l'industrie. Ces liens permettent, entre autres, d'harmoniser les efforts de recherche avec les besoins et les capacités technologiques des entreprises, de façon à ce que la recherche fondamentale soit complétée par la recherche au niveau de l'industrie pour arriver à un produit commercialisable. La création des Réseaux de centres d'excellence et de Centres d'excellence en recherche et commercialisation représente une excellente initiative

pour y parvenir. Le Conseil encourage fortement la poursuite et l'accroissement de ce genre d'initiative.

Le Conseil estime également qu'une façon de soutenir l'innovation passe par les politiques d'achat et d'approvisionnement du secteur public. Le Programme canadien de commercialisation de l'innovation (PCCI) est, par exemple, un excellent programme favorisant la commercialisation de nos découvertes. Cet aspect est d'autant plus important dans les domaines d'activité directement touchés par les accords de libre-échange, comme le nouvel Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Europe. De nombreux pays de l'Union européenne ont adopté, en outre, au cours des dernières années des outils et des critères environnementaux et économiques précis dans l'octroi des contrats publics. Il serait important que nos entreprises puissent évoluer sur un même pied d'égalité.

La prise en compte de l'innovation dans les politiques d'octroi de contrats publics permettrait d'en faire une meilleure commercialisation ainsi que d'en maximiser l'impact à long terme sur le bien-être des Canadiens.

Former des gens innovateurs et qui ont l'esprit d'entreprise

Le Conseil du patronat appuie les initiatives visant à fournir aux étudiants la possibilité d'effectuer des stages en entreprises afin de stimuler leur désir entrepreneurial et d'innovation, et pour les mettre au fait des problèmes réels que doivent affronter les entreprises. Certains de ces étudiants retourneront ensuite à l'université et travailleront pour des centres de recherche en ayant en tête les problèmes technologiques rencontrés par les entreprises. Les efforts de recherche de ces étudiants s'orienteront ainsi davantage vers le développement de nouvelles technologies utiles aux entreprises.

Au-delà des efforts d'investissement accrus de la part des acteurs économiques du Canada dans la R&D et l'innovation, le Conseil du patronat du Québec croit qu'attirer les plus brillants chercheurs étrangers alors qu'ils sont encore étudiants constitue une excellente stratégie à adopter pour continuer à former, à attirer et à maintenir en poste les chercheurs les plus talentueux au monde dans nos entreprises, nos établissements de recherche, nos collèges, nos écoles polytechniques et nos universités.

La rétention des chercheurs étrangers passe, entre autres, par la qualité des installations mises à leur disposition, combinée à une certaine qualité de vie que le Canada est en mesure de leur offrir. Le gouvernement doit donc continuer d'investir massivement en R&D et dans nos universités afin que les étudiants d'ici et d'ailleurs disposent du cadre idéal pour mettre leur savoir-faire intellectuel au service de notre société.

Excellence en recherche et développement dans les secteurs publics et de l'éducation postsecondaire

La recherche fondamentale, sans l'ombre d'un doute, doit continuer à être appuyée. Les chercheurs des centres de recherche universitaires doivent continuer d'avoir accès à des infrastructures de qualité, ce qui passe nécessairement par des investissements massifs de la part des différents paliers de gouvernement. Le secteur privé aussi peut contribuer financièrement à la construction et au maintien des laboratoires destinés à la recherche universitaire.

Le Conseil du patronat du Québec est d'opinion aussi que le gouvernement du Canada devrait poursuivre ses efforts afin de mieux soutenir les laboratoires de recherche par le financement des frais indirects de recherche, en bonifiant, notamment, le Programme des coûts indirects de recherche. Le ratio des fonds directs de recherche recouverts dans le cadre du Programme des coûts indirects connaît une baisse due à l'inflation. Le réajustement du financement pour couvrir des frais tels que le coût de l'électricité permettrait aux laboratoires d'être encore plus performants puisqu'ils pourraient consacrer davantage de fonds à la recherche, et permettrait de préserver au Canada un milieu de recherche de calibre mondial.

Conclusion

Le Conseil du patronat du Québec est en accord avec les orientations proposées par le rapport Jenkins, *Innovation Canada : Le pouvoir d'agir*, afin de stimuler la R&D et l'innovation en entreprise tout en préconisant une vigilance dans la recherche de différentes avenues alternatives pour préserver l'intérêt pour les entreprises de choisir le Canada comme l'endroit privilégié pour y effectuer leur R&D et pour avoir les résultats escomptés en matière d'innovation.

La R&D ne peut contribuer pleinement à la croissance économique que si elle se commercialise par l'entremise des secteurs privé et public. Le Conseil du patronat est donc en faveur que l'on continue d'investir de façon soutenue dans les infrastructures destinées à la recherche et que l'on crée de nouveaux canaux d'échanges entre les centres de recherches et le secteur privé afin que les efforts en R&D soient harmonisés avec les besoins des entreprises en matière de nouveaux procédés et de produits. Ces deux éléments représentent la clé du succès pour que le Canada conserve sa position de chef de file mondial en R&D et bénéficie des retombées économiques de la commercialisation de ses innovations, contribuant ainsi au bien-être de notre société.